Conditions spécifiques — vélo de route carbone

Vélos des Rives · complètent les conditions générales de location · Version 1 du 3 novembre 2026

> Loueur de démonstration créé pour tester Dayloc. Ces conditions sont un exemple vraisemblable et n'engagent personne.

Réservation

- La location d'un vélo de route est une demande, à faire au moins deux jours à l'avance : le loueur règle la taille du cadre, la hauteur de selle et les pédales avant le retrait.
- Le client indique sa taille et son type de pédales (plates, SPD, Look) dans le message de sa demande.

Caution et état

- Caution de 2 000 € par vélo, par chèque ou empreinte bancaire au comptoir, sur présentation d'une pièce d'identité.
- Un état des lieux photographié est fait au départ et au retour. Toute chute est signalée : un cadre carbone doit être contrôlé avant d'être reloué.
- Rayure ou éclat du cadre : 150 €. Dérailleur arrière : 120 €. Roue voilée : 90 €. Cadre fissuré : retenue de la caution.

Usage

- Usage sur route uniquement : chemins, gravier et pistes de la Loire à Vélo non revêtues sont exclus (préférer le gravel).
- Pas de porte-bagages ni de siège enfant sur ces vélos.